ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière médico-sociale

Question écrite n° 70126

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les préoccupations des sages-femmes exerçant dans les collectivités territoriales. En fonction de leur compétence professionnelle spécifique, leur action dans le cadre de la protection maternelle et infantile, leur travail en milieu ouvert, elles demandent la reconnaissance de la qualification et de la responsabilité médico-légales, la reconnaissance de leur spécificité d'exercice dans le cadre de la fonction publique territoriale et l'équité des indemnités et des primes entre départements. Par ailleurs, les sages-femmes territoriales souhaitent que l'accès à la fonction publique territoriale soit facilité, qu'une harmonisation effective soit réalisée entre le statut des sages-femmes territoriales et celui des sages-femmes hospitalières. Enfin, elles expriment leur souhait de pouvoir prendre leur retraite à 55 ans en tant que personnel actif. Elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Les revendications des sages-femmes territoriales apparaissent largement cristallisées autour de la transposition du protocole d'accord sur les filières professionnelles signé le 14 mars 2001 par la ministre de l'emploi et de la solidarité avec cinq organisations syndicales représentatives de la fonction publique hospitalière. Même si la question de la comparabilité des missions incombant aux sages-femmes hospitalières avec celles incombant aux sages-femmes territoriales ne peut être totalement éludée, les conditions d'une transposition du protocole d'accord déjà cité au profit des sages-femmes territoriales font actuellement l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires ministériels concernés.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Aubert
Circonscription : Eure-et-Loir (4e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70126
Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État
Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7019
Réponse publiée le : 18 février 2002, page 959